

## CONSULTATION NATIONALE

(N° 6402/2013)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) se propose de lancer une Consultation Nationale pour :

### **LES CONTROLES NON DESTRUCTIFS, A LA FOURNITURE D'ACCESSOIRES NECESSAIRES A LA MAINTENANCE DES RESERVOIRS ET AUX INSTALLATIONS GAZ GNV POUR LES VEHICULES DE LA STEG.**

Seules les Entreprises spécialisées, les Bureaux de contrôles agréés pour les épreuves hydrauliques des réservoirs et des CND et les personnes physiques ayant passé avec succès l'examen de la compétence technique pour le montage des circuits GPL (conformément au décret ministériel commun du 7 Août 2003), désirant participer à cette Consultation peuvent retirer les dossiers y afférent à l'adresse suivante:

**LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT DU GAZ**

**DEPARTEMENT MAITRISE DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA QUALITE -- 19, RUE BEL HASSEN BEN CHAABANE -- 1005 EL OMRANE Tunis**

Et ce à compter de la date de publication du présent communiqué, excepté les Samedi et Dimanche et moyennant le versement d'un montant non remboursable de Trente Dinars (30,000 DT) par exemplaire en espèces ou par chèque certifié libellé au nom de la STEG.

Sous peine de nullité, les Offres doivent être établies et présentées conformément au Cahier des Conditions de la Consultation (CCC).

Le délai pendant lequel les Soumissionnaires resteront engagés par leurs offres est de soixante (60) jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres technico-financières.

Sous peine de rejet, les offres technico-financières doivent parvenir à la STEG sous triple enveloppes fermées et cachetées par voie postale en recommandé ou par rapide poste au Bureau d'Ordre Central (B.O.C) de la DSTEG au plus tard le **Judi 18 Juillet 2013 à 13H30**, délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES ACHATS**

**DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT DU GAZ -- 19, Rue Belhassen Ben Châabane – 1005 El Omrane TUNIS**

**CONSULTATION NATIONALE N° 6402/2013 :**

### **CONTROLES NON DESTRUCTIFS DES SYSTEMES GNV DES VEHICULES DE LA STEG**

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des plis, seul le cachet du Bureau d'Ordre de la DPTG de la STEG fait foi.

Toute soumission doit être obligatoirement accompagnée des pièces annexes suivantes :

\*Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des Offres (copie certifiée conforme).

\* Une déclaration sur l'honneur, que le Soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.

\* Une déclaration sur l'honneur, confirmant que le soumissionnaire n'a pas fait, et son engagement de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation (original).

En cas de groupement, les pièces annexes précitées sont exigées de chaque membre du groupement et le soumissionnaire doit fournir en plus la convention de groupement dûment signée par chaque membre du groupement et mandatant le chef de file pour l'exécution du marché, les stipulations de ladite convention ne sont pas opposables à la STEG.

La STEG peut exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier de la Consultation.

Toute offre parvenue à la STEG après la date et l'heure limite de réception des offres, sera écartée et renvoyée au soumissionnaire.

**NB :** ne peuvent participer à la présente Consultation que les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charge.

**La séance d'ouverture des Plis technico-financiers n'est pas publique et elle aura lieu à la DPTG.**